



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BARON Jean-Pierre, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, DELANGE Philippe, FREDERICKX Sandrine, GIRARD Jean-Marie, GRAIMPREY Marie-Charlotte, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, LOREAU Ludovic, MATHIEU Fabrice, RUYS Fabien, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle.

**ABSENTS** : GUILLOT Marguerite, REMLINGER Agnès, ROSENBERG Armand, OCTRUE Valérie, OZIL Joël

**POUVOIRS** : ROSENBERG Armand à Ludovic LOREAU, OCTRUE Valérie à Michel LIVENAIIS, OZIL Joël à Marc BROUXEL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Joëlle TRIBOLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1) AFFAIRES GENERALES :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur 10 ventes :
  - 3 parcelles de terrain de 400 m2 chacune, cadastrée AI 30, située à LA FORGE
  - Un appartement et un garage, cadastrés AS 141 et 138, situés 49 rue de la gare ;
  - Un terrain de 231 m2, cadastré AN 310, situé Route de Lyon ;
  - Un appartement et un garage, cadastré AN 283 et 291, situé 27 rue de la Bergerie ;
  - Un appartement et un garage, cadastré AT 235, situé 55 Rte de Lyon ;
  - Un appartement et un garage, cadastré AS 141 et 138, situés 49 rue de la gare ;
  - Une habitation, cadastrée AH 118, située 8 Place des Cèdres ;

- Une habitation, cadastrée AV 53, située 3 Impasse des Dombes.

➤ **DELIVRANCE DES CONCESSIONS FUNERAIRES :**

- Concession de 15 ans r Joëlle HUBER

➤ **DECISIONS DU MAIRE :** Néant

**2) FINANCES :**

- **COMPTES DE GESTIONS 2019 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que les comptes de gestion des budgets Principal et annexes dressés par l'exercice 2019 par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :** Monsieur Claude LEFEVER, Maire-Adjoint, délégué aux Finances, présente les comptes administratifs 2019 pour les budgets ci-dessous énoncés :

**2-1) COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :**

**Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice .....	1 937 156.48 €
Recettes de l'exercice (3 026 048.96 – 464 581.58) = .....	2 561 467.38 €
Résultat de l'exercice (excédent) .....	624 310.90 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent) .....	464 581.58 €
Résultat de clôture (excédent) .....	1 088 892.48 €

**Investissement :**

Dépenses de l'exercice (1 723 732.16 – 965 537.92 €) = .....	.. 758 194.24 €
Recettes de l'exercice.....	1 515 226.88 €
<b>Résultat de l'exercice (excédent) .....</b>	<b>757 032.64 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur (déficit).....	- 965 537.92 €
<b>Résultat de clôture (déficit).....</b>	<b>- 208 505.28€</b>

**Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement .....	274 500.00 €
Recettes d'investissement .....	34 000.00 €
<b>Soit un total de dépenses de.....</b>	<b>240 500.00 €</b>
<b>Résultat réel d'investissement (déficit) .....</b>	<b>- 449 005.28 €</b>

### Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Section Investissement (1068) .....	449 005.28 €
Report au Budget Primitif 2020.....	639 887.20 €

Le Conseil Municipal valide le compte administratif du budget commune avec 3 abstentions (BARON J.P, LOREAU L, ROSENBERG A.).

### 2-2 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice.....	84 851.89 €
Recettes de l'exercice (1 145 289.30 € – 900 651.98 €)....	244 637.32 €
Résultat de l'exercice (excédent)	159 785.43 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	900 651.98 €
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>	<b>1 060 437.41 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses de l'exercice (1 345 336.61 -740 243.69) = .....	605 092.92 €
Recettes de l'exercice	1 144 213.69 €
Résultat de l'exercice (excédent)	539 120.77 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit).....	- 740 243.69 €
<b>Résultat de clôture (déficit)</b>	<b>- 201 122.92 €</b>

#### **Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement.....	110 000.00 €
Recettes d'investissement .....	50 000.00 €
Total des dépenses en RAR .....	- 60 000.00 €

**Résultat réel d'investissement (déficit) ..... - 261 122.92**

### Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Section Investissement (1068)	- 261 122.92 €
Report au Budget Primitif 2020.....	799 314.49 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte Administratif du budget assainissement.

**2-3 COMPTE ADMINISTRATIF PRODUCTION ENERGIE :**

**Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice.....	5 660.74 €
Recettes de l'exercice (42 794.23-33 085.43) .....	9 708.80 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	4 048.06 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	33 085.43 €
Résultat de clôture (excédent).....	37 133.49 €

**Investissement :**

Dépenses de l'exercice.....	1 520.00 €
Recettes de l'exercice (21 671.61- 17 543.61) = .....	4 128.00 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	2 608.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	17 543.61 €
Résultat de clôture (excédent).....	<b>20 151.61 €</b>

**Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement .....	0.00 €
Recettes d'investissement .....	0.00 €

**Affectation de l'excédent de fonctionnement :**

Report au Budget Primitif 2020.....	37 133.49 €
-------------------------------------	-------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif du Budget Production Energie.

#### **2-4 APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 094 987.20€	1 862 005.48 €
RECETTES	3 094 987.20 €	1 862 005.48 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget principal 2020.

#### **2-5 APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 007 814.49	1 761 937.41 €
RECETTES	1 007 814.49	1 761 937.41 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget Assainissement 2020.

#### **2-6 APPROBATION DU BUDGET PRODUCTION ENERGIE :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	43 654.49 €	24 351.61 €
RECETTES	43 654.49 €	24 351.61 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget Production Energie 2020.

#### **2-7 TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2020, compte tenu des hypothèses du budget primitif, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe foncière propriété bâtie : 11.71 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 43.34 %

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux	Produit
Taxe foncière bâti		11.71	
Taxe foncière non bâti		43.34	
<b>TOTAL</b>			

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que pour cette année, les communes n'ont plus besoin de voter le taux de la taxe d'habitation. En effet, en 2020, le taux de la TH est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019 en raison de sa future suppression.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux énoncés ci-dessus.

**2-8 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

compte	Association/organisme	Montant 2020
<b>6574</b>	<b>ASSOCIATIONS ST ANDRE</b>	
	ALEJ	1 000.00
	Amicale Boules	400.00
	Amicale sapeurs-pompiers retraités Dombes Saône	150.00
	AS Corcy pétanque	450.00
	BC Dombes	1 440.00
	Co'Dance Académy	2 000.00
	ATELIER 208 CULTURE	10 000.00
	CERCLE HIPPIQUE CORCIEN	930.00
	CHORALE CHANTEMUSE	150.00
	Corcy Tennis de table	700.00
	FCPE COLLEGE DE LA DOMBES 10 €/Elève	1 460.00
	ECOLE DE MUSIQUE	9 500.00
	ECOLE DE MUSIQUE (sur justificatifs réalisation fête de la musique)	3 500.00
	Dombes en Scène	720.00
	Jeune Sapeurs-pompiers	2 000.00
	Judo club	570.00
	LES TOILES DE CORCY	420.00
	SCPA	2 000.00
	SKI CLUB	1 020.00
	TENNIS CLUB	1 230.00
<b>6574</b>	<b>ASSOCIATIONS HORS ST ANDRE</b>	
	Académie de la Dombes	150.00
	Accueil de jour Aux Lucioles	400.00
	ADIL de l'Ain	300.00
	AFSEP (sclérose en plaques)	150.00
	AFTC de l'Ain	100.00
	APE Ecole maternelle et élémentaire Saint André	100.00
	Arc-en-Ciel	100.00
	Banque alimentaire	100.00
	Centre Léon BERARD	150.00
	CFA BTP 100 €/élève	700.00
	Chambre des métiers de l'Ain 100 €/élève	1 000.00

	Chambre des métiers du Rhône 100 €/élève	400.00
	Clic Dombes Saône	150.00
	Dr Clown	250.00
	Ecole de chiens guide d'aveugle de Lyon	200.00
	FSE collège de la Dombes (8 €/élève)	1 168.00
	FSL (fonds solidarité logement)	1 000.00
	Groupe supérieure d'esthétique et de coiffure SYLVA TERRADE 100 €/élève	100.00
	l'Envol hôpital de Trévoux	200.00
	LES PEP 01	250.00
	Lycée professionnel rural de l'Ain	100 €/élève soit 400.00
	Maison Familiale Rurale à Balan	100 €/élève soit 200.00
	MAISON MEMORIAL ENFANTS IZIEU	250.00
	MFR de la Dombes	100 €/élève soit 300.00
	MFR Domaine de la Saulsaie	100 €/élève soit 200.00
	MFR la Vernée	100 €/élèves soit 200.00
	MFR Iréo des Herbiers 85500 LES HERBIERS	100 €/élève soit 100.00
	MFR LE VILLAGE A ST ANDRE LE GAZ 100 €/élève	100.00
	<b>POLE ENFANCE (CANTINE-CDL-PERI-SCOLAIRE)</b> Cantine : 1.40 €/repas servi (sur justificatifs) Centre de loisirs : 3 €/jour par enfant domicilié à St André (sur justificatifs) Aide au fonctionnement : 12 000 € sans justificatif	
	Secours catholique	600.00
	Val Dombes villages Roumains	300.00
	VSDS	400.00
<b>657361</b>	Collège de la Dombes 0.80 € X 3 X 146 élèves	350.40
	OCCE école maternelle St André de Corcy	12 €/élève soit 1 476.00
	OCCE école maternelle St André de Corcy	170 €/classe soit 850.00
	OCCE école élémentaire St André de Corcy	12 €/élève soit 2 496.00
	OCCE école élémentaire St André de Corcy	170 €/classe soit 1 360.00
	OCCE école élémentaire Tramoyes (RASED) 1 €/élève	330.00
	OCCE Ecole élémentaire st André de Corcy sortie vélo (sur justificatif de la sortie prévue les 11 et 12 juin 2020) 15 €/élève	1 605.00
<b>657362</b>	CCAS	13 000.00

Le vote de M. LOREAU ne peut pas être pris en compte car il fait partie de l'association « Pôle Enfance »

Le vote de Mme BORROD ne peut être pris en compte car elle fait partie de l'association « Pôle Enfance »

Le vote de Mme TRIBOLET ne peut pas être pris en compte car elle est salariée de l'association POLE ENFANCE ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte avec 3 abstentions (LOREAU, BORROD, TRIBOLET) le montant des subventions prévues dans le tableau ci-dessus.

### **3) URBANISME :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à notre projet de modification du PLU suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 09 décembre 2019 au 14 janvier 2020. Les zones SEVESO générées par les Ets BERNARD (1 zone située Grange Denis route de Trévoux et une 2<sup>ème</sup> située derrière la gare) ont nettement diminué suite aux travaux faits par les Ets BERNARD. Le terrain de Mme BACONNIER situé en zone UEc va pouvoir passer en zone UB. Mme BAISE a émis le souhait de voir ses terrains classés en zone UB. Ce n'est pas possible sans une révision du PLU. M. CHARVIEUX va arrêter son activité agricole et souhaiterait une modification du classement de ses terrains agricoles. Impossible sans une révision du PLU.

Enfin, le règlement du PLU a été « toiletté » pour une meilleure lecture. Un exemplaire des modifications a été joint à la note de synthèse. Le nouveau plan de zonage est également soumis aux conseillers municipaux pendant la réunion.

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal approuve la modification du PLU au regard des documents fournis.

### **4) MOT DE REMERCIEMENT DE M. LEFEVER Claude :**

Monsieur LEFEVER remercie le Maire et le Conseil Municipal pour tout le travail effectué pendant ces 6 années. Ses remerciements s'adressent également au personnel communal qui a fait preuve de beaucoup d'engagement et de sérieux au service de la Collectivité, notamment dans la gestion de la comptabilité de la commune.

### **5) TABLEAUX DE PERMANENCE DES BUREAUX DE VOTE :**

A ce jour, toutes les tranches horaires sont remplies pour la tenue des 3 bureaux de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020. Le tableau sera envoyé par courrier aux assesseurs ainsi qu'aux scrutateurs.

La Séance est levée à 22 h, elle est clôturée par un vin d'honneur offert par Monsieur BARON.

Le Maire,

Jean-Pierre BARON

